

RESOLUTION – PARTIE II

Nos axes revendicatifs pour les trois prochaines années

Lutter pour gagner des avancées sociales collectives nécessite la cohérence et la coordination revendicative. C'est pour cela que le congrès décide de construire et de mener des luttes revendicatives d'ampleur nationale.

Les dernières années ont vu notre fédération axer sa démarche revendicative nationale autour : Avenir industriel ; emplois ; garanties collectives ; salaires et pensions. Ce choix est partagé par une grande partie des salarié-e-s et pensionné-e-s et le congrès décide de le garder comme fil rouge pour la prochaine mandature.

Il nous faut gagner la bataille des idées afin de convaincre que des avancées sociales sont possibles, notamment sur :

- les garanties collectives de haut niveau pour l'ensemble des salarié-e-s de l'énergie et des mines,
- des activités sociales et de protection sociale comme un nouveau socle de droits pour les salarié-e-s et les pensionné-e-s de l'énergie et des mines,
- une réelle égalité entre les femmes et les hommes, au travail comme dans les autres domaines de la vie sociale ou familiale, et la défense intransigeante de tous les droits attaqués aujourd'hui, notamment celui à l'IVG,
- un avenir des entreprises de l'énergie dans un pôle public avec des nationalisations d'un nouveau type.

Il nous faut démontrer que seuls le rapport de force et les luttes nous permettent de gagner sur nos revendications.

Le congrès décide de populariser dans les plus brefs délais nos propositions revendicatives communes à l'ensemble du salariat.

Le congrès décide que durant la prochaine mandature une conférence revendicative annuelle, a minima, soit mise en place pour approfondir les réflexions concernant nos revendications communes et pour mettre à jour nos repères revendicatifs fédéraux à valider en conseil général. Cette conférence revendicative sera aussi l'occasion d'effectuer un point régulier sur la mise en œuvre de notre démarche revendicative.

Démarche revendicative égalité femme-homme

Il nous faut gagner une réelle égalité entre les femmes et les hommes, au travail comme dans les autres domaines de la vie sociale ou familiale, et la défense intransigeante de tous les droits attaqués aujourd'hui, notamment celui à l'IVG.

Lutter pour l'égalité femmes-hommes c'est lutter :

- pour l'égalité des salaires et pensions, pour des classifications non discriminatoires, mais aussi des conditions de travail et de l'adaptation au poste de travail de toutes les populations ;
- contre les discriminations, pour la fin de la précarité et des temps partiels imposés ou subis ;
- pour l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et temps de loisirs en luttant contre les pressions des employeurs, notamment dans les populations cadres ;
- pour la liberté de choisir son orientation et son métier ;
- pour faire cesser les violences faites aux femmes au travail et hors travail ;
- pour la prise en charge de frais de garde par les employeurs ;
- pour gagner un dispositif parental pour les absences urgentes ou non vis-à-vis des enfants ;
- pour gagner l'amélioration du niveau de vie des veuves et veufs par l'augmentation des pensions de réversion ;

- contre le harcèlement sexuel et les violences faites aux femmes par l'information des travailleurs/ses, la veille et l'écoute active des salarié-e-s.

Ce sont les effets de structure, la persistance de la ségrégation professionnelle, la non-mixité des emplois qui entraînent une grande partie des écarts de salaires. C'est pourquoi il faut lutter pour casser les plafonds de verre que subissent les femmes dans les entreprises.

Démarche revendicative avenir industriel

L'avenir de l'industrie d'un pays dépend de certains facteurs comme l'implication de l'État dans le soutien de son industrie ou dans un niveau de recherche élevé.

La CGT revendique que 3 % du PIB a minima soient réinvestis dans la recherche. L'État et les industries des mines et de l'énergie doivent accentuer leurs efforts de recherche dans nos secteurs professionnels. La FNME CGT revendique l'arrêt des suppressions d'emplois dans la recherche.

Il faut inverser la tendance actuelle qui privilégie la recherche de court terme, qui privilégie l'innovation aux débouchés économiques rapides et conditionne les emplois à cette rentabilité immédiate.

Les entreprises font appel de plus en plus à la sous-traitance dans nos champs professionnels. Au-delà du dumping social et de la précarisation sociale que cela génère, cela conduit à une perte de compétence et de maîtrise industrielle de la maison mère pourtant garante de l'outil.

Dans ce contexte, la FNME CGT revendique la ré-internalisation des activités indûment sous-traitées au sein des entreprises donneuses d'ordre, l'harmonisation par le haut des garanties collectives de l'ensemble des salarié-e-s de l'énergie aboutissant à terme au statut des travailleurs de l'énergie.

La FNME CGT doit combattre les pertes de compétences, la réduction de la maintenance, la baisse d'effectifs pour éviter la dégradation de la sûreté et de la sécurité de nos installations industrielles, notamment dans la filière nucléaire, ainsi que des missions de service public. La FNME CGT dénonce cette situation et réaffirme qu'il n'est pas acceptable que la financiarisation de nos secteurs industriels fragilise l'ensemble du secteur. C'est une raison pour laquelle elle revendique le maintien a minima de tous les emplois dans nos entreprises mais aussi à l'ASN et l'IRSN pour qu'ils puissent mener leurs missions à bien.

Compte tenu des enjeux liés au réchauffement climatique, la FNME CGT réaffirme que le mix énergétique actuel doit évoluer en prenant en compte les contraintes techniques et économiques afin de répondre aux besoins des populations et de l'industrie. En ce sens, la FNME CGT réaffirme que l'énergie nucléaire, hydraulique ou thermique à flamme et au gaz ont toute leur place dans le mix énergétique en France ainsi que les énergies renouvelables matures en développant de véritables filières industrielles.

La maîtrise publique, telle que définie par la FNME CGT dans le pôle public de l'énergie et dans le pôle public minier, doit prendre en compte tout le cycle de vie des installations, de l'extraction à la recherche, au démantèlement et à la remise en état des sites, pour toutes les formes de production d'énergies et en particulier dans le nucléaire, ainsi que dans l'ensemble du secteur minier (énergies et autres).

Les lois Notre et Maptam, qui transfèrent certains pouvoirs aux régions sur les questions énergétiques et véhiculent l'illusion d'une possible autonomie en la matière, font peser un risque fort sur le service public de distribution de l'électricité et du gaz, sa cohérence technique, son optimum économique et par conséquent sur la péréquation tarifaire et l'évolution des tarifs.

La FNME CGT doit être à l'initiative de projets innovants dans les territoires, avec d'autres professions afin de contrer ceux patronaux mais aussi de mettre en permanence dans le débat public l'évolution de nos industries. Ils doivent faire l'objet d'échanges et de partage, avec les citoyens et les élus, pour faire foisonner les idées et permettre l'émancipation. Ils doivent être coordonnés entre les différentes structures de la CGT afin de permettre une cohérence globale.

Démarche revendicative Numérisation

Le développement du numérique et la numérisation des activités vont transformer le travail dans tous les secteurs d'activités et toutes les catégories professionnelles.

Dans ce contexte, les évolutions du numérique des processus de travail, avec l'introduction des nouvelles technologies, ont directement des impacts sur le travail et le mode de vie des salarié-e-s et des retraité-e-s.

Nous sommes devant des mutations industrielles et d'organisations du travail considérables avec le numérique. L'enjeu principal pour la CGT est de permettre aux salarié-e-s de s'emparer de leur utilisation et de ne pas laisser les dirigeants des entreprises en faire un nouveau gain de rentabilité par la réduction de l'emploi, ce qui est trop souvent le cas.

Pour la FNME CGT, l'innovation technologique ne doit pas être rejetée. Au contraire, elle doit servir au progrès social, notamment au travers de négociations d'accords qui développent le numérique au service des femmes et hommes et non au service du capital.

Cette revendication doit permettre :

- de se réinterroger et de donner son avis sur l'organisation du travail, son contenu et sa finalité ;
- de se réinterroger sur les impacts de la numérisation sur la santé et la pénibilité au travail ;
- d'aider à l'intégration des handicapés sur les postes de travail ;
- d'avoir la capacité d'intervenir sur les processus qui définissent l'organisation du travail ;
- de mieux encadrer le télétravail (horaires, locaux, moyens, responsabilités en cas d'arrêt de travail...);
- d'utiliser les gains de production pour obtenir la réduction du temps de travail à 32h ; augmenter les salaires et non alimenter le capital ; gagner de nouvelles reconnaissances de la qualification ; financer la formation professionnelle ;
- de mettre en œuvre la formation professionnelle permettant aux salarié-e-s d'évoluer professionnellement quel que soit l'avenir de nos industries.

Il nous faut gagner des droits nouveaux pour que les Institutions Représentatives du Personnel soient de véritables outils de démocratie et d'encadrement de la numérisation du travail. Le lien entre la revendication du droit à la déconnexion CGT et les IRP légitime ces nouveaux droits.

La FNME CGT n'acceptera pas que la numérisation des activités professionnelles soit l'excuse pour l'externalisation, la casse de l'emploi et la baisse des rémunérations. Une démarche revendicative et de lutte sera mise en place pour contrer de telles dispositions.

Le numérique ne doit pas être un outil de fractures entre générations ou catégories de personnels entre ceux qui ont accès à ces services et ceux qui ne le peuvent pas. Cette revendication est particulièrement importante pour les pensionné-e-s et veuves(fs) ou la population en précarité numérique.

Le congrès décide de populariser dans les plus brefs délais nos propositions revendicatives communes à l'ensemble du salariat.

Le congrès décide que, durant la prochaine mandature, une conférence revendicative annuelle, a minima, soit mise en place pour approfondir les réflexions concernant nos revendications communes et pour mettre à jour nos repères revendicatifs fédéraux à valider en conseil général. Cette conférence revendicative sera aussi l'occasion d'effectuer un point régulier sur la mise en œuvre de notre démarche revendicative.